

des Princes &c. Octobre 1749. 261

nom du Souverain Conseil Général, de ratifier ledit Traité, & d'en rapporter de sa part les Lettres de ratification.

Ensuite de cette publication le Conseil Souverain s'assembla le 7. Août, & les Citoyens Bourgeois, au nombre de 1290 Electeurs, approuverent d'une voix unanime la Convention faite; & après que cet Acte eut été revêtu de toutes les signatures, le même Conseil s'est assemblé de nouveau pour y donner sa ratification solennelle.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

FRANCE. I. Si l'on n'a pas eu plutôt la nouvelle que le Cap Breton étoit restitué, on doit ne l'attribuer qu'à l'éloignement & à la distance des lieux. L'événement le prouve, comme on va le voir par ce qui suit.

» La Frégate du Roi l'*Anémone*, commandée
» par le Chevalier de Tourville, & qui est ar-
» rivée sur les côtes de ce Royaume, a apporté *Restitution*
» pour la Cour des Lettres par lesquelles on a *du Cap-Bre-*
» appris que les Anglois, en exécution du *ton*
» Traité de paix, avoient évacué l'*Isle-Royale* dite
» *Cap Breton*, avec ses dépendances; que le 23.
» du mois de Juillet dernier Mr. Desherbiers, Ca-
» pitaine de Vaisseau & Commissaire du Roi, en
» avoit repris possession au nom du Roi, avec
» les troupes qui étoient sous ses ordres, &
» avec les habitans qui sont repassés dans cette
» colonie, où il est resté en qualité de Com-
» mandant pour Sa Majesté.

» En